Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 500-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 500 RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION ET À LA PROTECTION DES ARBRES

(Ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de Règlement numéro 500-11 par la résolution numéro 25-463, en date du 4 août 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **2 septembre 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, afin :

- de modifier l'*Annexe I – PIIA-1 : Les bâtiments à valeur patrimoniale élevée ou présentant un intérêt particulier,* l'*Annexe II – PIIA-2 : Les unités de paysage à valeur forte*, l'*Annexe III – PIIA-3 : Les unités de paysage à valeur moyenne et faible (Centre-ville)*, l'*Annexe V – PIIA-5 : La Cité de la Biotechnologie,* l'*Annexe VI – PIIA-6 : Le Boisé du Séminaire* et l'*Annexe VII – PIIA-7 : Les Jardins Castelneau* pour y retirer certaines dispositions relatives notamment à l'abattage d'un arbre;

- d'abroger l'*Annexe XI – PIIA-11 : Les boisés protégés,* puisque le territoire de ce PIIA est assujetti aux dispositions normatives applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, ainsi qu'à celles portant sur la conservation et la protection des arbres.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet de règlement peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 19 août 2025.

Me Isabelle Leroux
Greffière adjointe